

La Société Civile Immobilière

La question juridique peut être un élément important dans un projet de création d'entreprise ou autour d'une entreprise déjà existante. A ce titre, la Société Civile Immobilière (SCI), qui comprend certaines particularités, suscite parfois certaines interrogations. C'est pourquoi, la Chambre de Métiers a mis en place une journée de formation dédiée à la SCI et à l'intérêt qu'elle présente dans le montage d'un projet.



QUESTIONS JURIDIQUES PRATIQUES

① Objectif de la formation

Comprendre l'usage d'une structure telle que la Société Civile Immobilière, ses particularités et son intérêt.

② Programme

- **Répondre à la question : « faut-il créer une SCI ? »**
- **La SCI de gestion** : constitution, fiscalité, système d'imposition
- **La sortie d'un associé**: cession de parts, transmission, retrait...
- **La disparition de la société** : dissolution, liquidation, partage, droits d'enregistrement
- **Les bons usages de la SCI** : locaux, capital, placements
- **Questions/réponses, Débat autour de la SCI**
- **Analyse des situations individuelles**
- **Bien se documenter** : Code Civil, comptabilité, immatriculation, statuts

③ Public concerné

Tout créateur ou repreneur d'entreprise, salarié qui **s'interroge sur la SCI.**

④ Modalités pédagogiques

- Animateur spécialisé en droit des affaires
- Analyse des situations individuelles

⑤ Durée

1 jour